

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2016

OBJET

**08 – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TROTTOIR -
PARCELLE AK N°4 - M ET MME BRIERE**

N° 2016-06-08

NOMENCLATURE : 3/1/1

L'an deux mille seize, le six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU
Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 10 février 2016,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 25 mai 2016,

Il est exposé ce qui suit :

Compte tenu qu'une partie du trottoir de la rue de la Grande Maison à Garambeau a été réalisée sur la parcelle privée, cadastrée section AK n°4 d'une superficie de 36 m², propriété de M. et Mme BRIERE, la commune souhaite acquérir cette parcelle auprès de M. et Mme BRIERE, afin de régulariser cette situation et de permettre l'insertion de cette parcelle dans le domaine public.

Le prix de cette acquisition est de 20 € par m² soit un montant total de 720 €.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160606-2016-06-06-DE08-
DE
Date de télétransmission : 09/06/2016
Date de réception préfecture : 09/06/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°4 d'une contenance totale de 36 m² pour un montant de 720 € à M. et Mme BRIERE ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à établir l'acte en la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition ;
- **D'AUTORISER** Mme Catherine CADOU, 1^{ère} Adjointe, à signer cet acte au nom de la commune.

Catherine CADOU ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le 6 juin 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

